



# **Formations 2019-2020**

**à destination  
des membres  
de Pouvoirs  
organiseurs**

# Introduction

L'année scolaire 2018-2019 s'est terminée avec les élections fédérales et régionales, et à l'heure d'écrire ces lignes, nous sommes toujours dans l'attente de la formation d'un gouvernement pour la Communauté française.

Les législatures qui se sont terminées ont été fécondes en législations importantes : des décrets très importants (Modification du décret Missions, Clarification de la charge des enseignants, distinction pouvoir régulateur/pouvoir opérateur, contractualisation avec les Fédérations de PO, Recrutement et mission des délégués aux contrats d'objectifs, statut des directeurs) au niveau communautaires, et, au niveau fédéral, le code des sociétés, qui inclut désormais les ASBL, le RGPD et les obligations UBO ont été adoptés.

Par ailleurs, un tiers de nos écoles disposent maintenant d'un contrat d'objectif, un autre tiers est en pleine préparation de son plan de pilotage, et le dernier tiers va se former aux différents outils et préparer le travail pour l'année prochaine.

Enfin, 2020 est une année d'élections sociales (dans les PO comptant plus de 50 travailleurs) et de renouvellement des ICL (enseignement fondamental), voire d'installation de nouveaux organes de concertation si le travail des commissions paritaires aboutit (Promotion sociale et Centres PMS)

Les moments de formation proposés dans cette brochure reflètent ces préoccupations.

Plusieurs changements importants par rapport aux autres années ont également été apportés à l'offre de formation :

- Les formations « bien-être et sécurité » disparaissent pour laisser place à une soirée « sécurité » organisées par les diocèses au cours desquelles nous auront l'occasion de vous présenter en détail les nouveaux outils mis à votre disposition ;
- Une formation en trois demi-journées est proposée pour les nouveaux membres PO
- Les informations relatives au recrutement des directeurs seront organisées par les diocèses également ;
- Une formation sur la lettre de mission du directeur et sur son évaluation sera organisée dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre selon des modalités à définir.

Notre objectif à travers ces quelques heures de formation, est triple :

- Que vous puissiez vous sentir plus à l'aise avec certains aspects du « métier » de Pouvoir organisateur
- Que vous puissiez mieux connaître les services et ressources que l'Enseignement catholique développe ainsi que les personnes qui, chaque jour, soutiennent et conseillent les pouvoirs organisateurs dans leur réflexion, leurs choix et leurs politiques.
- Et enfin que ce soit une occasion de partager des expériences avec des membres d'autres Pouvoirs organisateurs et ainsi de faire réseau.

La qualité des travaux au sein des pouvoirs organisateurs se bâtit à la fois sur le souci permanent de bonne gouvernance et sur le rassemblement et le développement de compétences variées permettant de répondre aux multiples défis et sollicitations. Les responsabilités d'un Pouvoir organisateur nécessitent à cet égard une vigilance et une approche de plus en plus « professionnelle » et pointue, liée à la multiplicité et à la technicité des dossiers.

Nous sommes intimement convaincus que l'on peut à la fois être volontaire dans son engagement et professionnel, dans son mode de fonctionnement, dans son souci de partager et de développer ses propres compétences au service d'un projet porté avec d'autres dans un pouvoir organisateur.

L'engagement associatif de milliers de volontaires au service d'une ambition éducative de qualité pour tous est une force que nous devons préserver et développer, et nous espérons que les formations que nous vous proposons pourront contribuer à cet objectif.

Au plaisir de vous y rencontrer...

Stéphane VANOIRBECK  
Directeur du service Pouvoirs organisateurs

20/08/2019

# Une programmation thématique

## Les formations spécifiques à l'année scolaire 2019-2020

Titre	Jour	Date	
<b>ASBL : Code des sociétés et associations et le RGPD</b>	<b>Samedi</b>	<b>21/09/2019 9h30-12h30</b>	<b><a href="#">Page 9</a></b>
	<b>Mercredi</b>	<b>25/09/2019 16h00-18h30</b>	
<b>Elections sociales 2020 (Pour les PO comptant plus de 50 travailleurs)</b>	<b>Mercredi</b>	<b>09/10/2019 13h30</b>	<b><a href="#">Page 8</a></b>
	<b>Samedi</b>	<b>12/10/2019 9h30</b>	
	<b>Jeudi</b>	<b>24/10/2019 19h00</b>	
<b>RGPD : formation détaillée</b>	<b>Samedi</b>	<b>16/11/2019 9h30</b>	<b><a href="#">Page 9</a></b>
	<b>Mercredi</b>	<b>22/01/2020 14h00</b>	

## Les formations « classiques » pour les membres de PO

Depuis quelques années, le service Pouvoirs organisateurs propose une série de formations réservées aux membres des Pouvoirs organisateurs. Celles-ci sont programmées le samedi matin de 9h30 à 12h30 ou, dans le cadre des marchés publics, le mercredi de 9h30 à 12h30.

La programmation de ces formations PO a été conçue pour permettre, à ceux qui le souhaitent, de participer à l'ensemble des temps de formation autour d'une thématique ou d'un aspect de la fonction de membre de PO.

Naturellement, les inscriptions restent libres pour chacun de ces temps. Il n'y a pas d'obligation de participer à l'ensemble des formations d'un même axe thématique (sauf pour la formation « nouveaux membres PO »). Il est aussi tout à fait possible de s'inscrire dans des formations classées sous des axes différents.

### Axe thématique 1 :

Comprendre le fonctionnement, le rôle et la place d'un Pouvoir organisateur dans l'Enseignement catholique

Titre	Jour	Date	
Nouveau membre de PO : formation de trois journées. Attention : nombre de place limité ! 15 personnes	Samedi	14/12/2019 15/02/2020 16/05/2020	<a href="#">Page 10</a>
Sanctions disciplinaires et fins de contrats	Samedi	21/03/2020 9h30-12h30	<a href="#">Page 11</a>

### Axe thématique 2:

Gérer les biens et les finances du PO

Titre	Jour	Date	Détails
Obligations comptables et fiscales	Samedi	05/10/2019 9h30-12h30	<a href="#">Page 10</a>
Bâtiments scolaires	Samedi	21/03/2020 9h30-12h30	<a href="#">Page 12</a>

### Axe thématique 3:

Gérer les ressources humaines et les relations au sein du PO

Titre	Jour	Date	Détails
Gestion du personnel sur fonds propres	Samedi	21/03/2020 9h30-12h30	<a href="#">Page 11</a>
Communiquer comme Pouvoir organisateur	Samedi	21/03/2020 9h30-12h30	<a href="#">Page 10</a>
Construire la lettre de mission du directeur, prévoir son évaluation	Samedi	3 <sup>ème</sup> trimestre 9h30-12h30	<a href="#">Page 12</a>

## Les formations communes aux membres de PO et aux membres du personnel des écoles et des centres PMS

### Marchés publics

Le service Pouvoirs organisateurs propose aussi, en collaboration avec les services de formation des fédérations (FOCEF, CECAFOC, CFPL et FCC-EPS), des formations autour de la problématique des marchés publics. Ces modules sont accessibles à la fois aux membres des Pouvoirs organisateurs et au personnel des écoles et centres PMS concernés par la gestion des fournitures de biens et de services.

Titre	Jour	Date	Détails
<b>Marchés Publics : premiers pas</b>	<b>Samedi</b>	<b>05/10/2019 9h30-12h30</b>	<b><a href="#">Page 13</a></b>
	<b>Mercredi</b>	<b>09/10/2019 9h30-12h30</b>	
<b>Marchés publics : Niveau II : cahier spécial des charges</b>	<b>Mercredi</b>	<b>19/02/2020 9h30-12h30</b>	<b><a href="#">Page 14</a></b>
<b>Marchés publics – formation approfondie (niv.III/A) : analyse des offres et attribution du marché</b>	<b>Mercredi</b>	<b>18/03/2020 9h30-12h30</b>	<b><a href="#">Page 15</a></b>
<b>Marchés publics – formation approfondie (niv.III/B): exécution du marché et incidents possibles</b>	<b>Mercredi</b>	<b>13/05/2020 9h30-12h30</b>	<b><a href="#">Page 16</a></b>

#### **NOUVEAU** Plan de pilotage et contrat d'objectif : rôles du pouvoir organisateur

Surveillez votre courrier électronique :

- Pour les PO de la vague 3, des soirées de formations seront organisées dans le courant de l'année scolaire 2019-2020

#### **NOUVEAU** Événement « Sécurité PO »

Surveillez votre courrier électronique : une invitation à une soirée thématique sur le sujet vous parviendra, via le Codiec de votre diocèse, dans le courant de l'année scolaire.

<b>Formations organisées par O.Vieghe</b>			
<p><b>Initiation à la gestion budgétaire</b>                      Public-cible : Direction d'école, administrateur de PO, secrétaire école fondamentale, personne-ressource.                      Nombre maximum de participants : 25                      Objectif : Rôle du budget dans la gestion prévisionnelle, calcul de postes budgétaires, méthodes de contrôle budgétaire, bonnes et mauvaises pratiques, le module budgétaire de compteco.                      Inscriptions sur cette <a href="#">page</a></p>	Merc.	06/11/2019	SeGEC
<p><b>Contrôle interne et externe</b>                      Public-cible : Direction d'école, administrateur de PO, secrétaire école fondamentale, personne-ressource                      Nombre maximum de participants : 25                      Objectif : Rôle du contrôle interne et du contrôle externe, bonne gouvernance, justification de l'usage des subventions et son cadre législatif                      Inscriptions sur cette <a href="#">page</a></p>	Merc.	04/03/2020	SeGEC

# Description des formations

## Formations spécifiques 2019-2020

Titre	<b>Elections sociales 2020</b>
<b>Description</b>	<p><b><u>Un préalable aux élections sociales : le nombre de travailleurs nécessite-t-il la mise en place des élections sociales (CE/CPPT) ?</u></b></p> <p>Vous devez organiser les élections sociales pour :</p> <p>UN CONSEIL D'ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si vous aviez un conseil d'entreprise depuis 2016 (ou avant) et qu'il y a encore, au sein du PO, au moins 100 travailleurs.</li> <li>○ Si vous aviez un conseil d'entreprise depuis 2016 et qu'il y a encore, au sein du PO, entre 50 et 100 travailleurs : dans ce cas, les mandats de représentants au sein du CE seront exercés par les élus au CPPT.</li> <li>○ Vous n'aviez pas de CE mais en 2019 entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 septembre vous avez occupé en moyenne 100 travailleurs.</li> </ul> <p>UN CPPT (comité pour la prévention et la protection au travail)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vous aviez un CPPT depuis 2016 (ou avant) et qu'il y a encore, au sein du PO, au moins 50 travailleurs.</li> <li>○ Vous n'aviez pas de CPPT mais, en 2019 entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 septembre, vous avez occupé en moyenne 50 travailleurs.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'obligation de constituer un CE ou un CPPT dépend donc du nombre de travailleurs occupés habituellement en moyenne dans l'entreprise ou unité technique d'exploitation ( en général le PO)</li> </ul> <p>Un fichier Excel permettant d'effectuer ce calcul de la moyenne des travailleurs concernés est disponible sur la page spécifique du site <a href="#">« Elections sociales 2020 »</a>.</p> <p>Trois séances d'information seront organisées au cours du mois d'octobre 2019 par le Service PO du SeGEC. <u>Elles sont destinées aux membres des Pouvoirs organisateurs et aux directions des différents niveaux d'enseignement et des Centres PMS qui doivent organiser des élections pour l'institution ou le renouvellement d'un CE et/ou d'un CPPT.</u> Elles seront animées par Bénédicte Beauquin et Catherine Frère du Service juridique du SeGEC. La réglementation sera illustrée à partir de situations concrètes et un temps sera réservé aux questions.</p>
<b>Formateur</b>	Service juridique du SeGEC (B.Beauquin et C.Frère)
<b>Date et lieu</b>	<p>Marche, mercredi 9 octobre à 13h30</p> <p>Louvain La Neuve, samedi 12 octobre à 9h30</p> <p>Mons, jeudi 24 octobre à 19h00</p>



Titre	<b>ASBL et Code des Sociétés</b>
<b>Description</b>	<p>La loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations (CSA) contient une réforme de la loi des ASBL, d'une part en abrogeant la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL et d'autre part en modernisant la législation en la matière, notamment en le rapprochant du droit des sociétés commerciales.</p> <p>Si les grands principes qui régissent le droit des ASBL sont maintenus, des modifications sont introduites tant sur la définition d'une association que sur le fonctionnement de ses organes et les différentes catégories d'ASBL.</p> <p>Cette loi est entrée en vigueur le 1er mai 2019. Les ASBL existantes à cette date disposent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'un délai de 4 années pour se conformer à cette nouvelle législation tandis que toute nouvelle ASBL doit avoir des statuts en conformité avec le CSA dès sa constitution</p> <p>Afin d'informer correctement les Pouvoirs organisateurs et les directions sur cette réforme et ses effets, les services du SeGEC ont produit deux notes, la première sur <a href="#">les aspects juridiques</a> et la seconde sur <a href="#">les aspects comptables</a> de cette réforme.</p>
<b>Formateur</b>	Service juridique du SeGEC
<b>Date et lieu</b>	<p>Samedi 21 septembre à Louvain La Neuve à 9h30                      Mercredi 25 septembre à Mons à 16h30</p>

Titre	<b>La protection des données personnelles à l'heure du RGPD</b>
<b>Description</b>	<p>Le Règlement Général de Protection incite les écoles à mettre en place des dispositions destinées à protéger les traitements de données personnelles. Faut-il le rappeler, les élèves mineurs sont considérés par le RGPD comme un public vulnérable et de nombreuses données traitées sont très sensibles.</p> <p>Cette formation vous aidera à y voir clair et à planifier les étapes indispensables pour mettre votre établissement en conformité et adopter les bonnes pratiques.</p> <p><u>Public cible</u> : Membres de PO, directions, secrétaires de direction, conseillers en sécurité de l'information ou DPO (Data Protection Officer), membres du personnel désignés en tant que « personne de contact RGPD »</p>
<b>Formateur</b>	Service juridique du SeGEC (J.P. Bihin)
<b>Date et lieu</b>	<p>Samedi 16 novembre 2019 à Bruxelles (Don Bosco Stockel) de 9h30 à 12h00                      Mercredi 22 janvier 2020 à Marche de 14h à 16h30</p>

## Formations pour les membres de Pouvoirs organisateurs

Titre	<b>Nouveau membre de pouvoir organisateur</b>
<b>Description</b>	Cette nouvelle formation se déroulera sur 3 demi-journées, et permettra aux nouveaux membres de pouvoir organisateur de comprendre ce qu'est un PO, comment il fonctionne, quel est son rôle dans l'organisation de l'enseignement, comment celui-ci est organisé à l'échelle de la Communauté française, comment est organisé l'enseignement catholique, tout en pouvant également participer aux formations plus thématiques organisées à d'autres moments qui ne viendront pas en concurrence. La troisième matinée permettra aussi d'aborder les thèmes souhaités par les participants.
<b>Formateurs</b>	Service juridique, Service gestion économique et Service PO du SeGEC
<b>Date et lieu</b>	Samedi 14/12/2019 et Samedi 15/02/ et 16/05 au Segec de 9h30 à 12h30

Titre	<b>Obligations comptables et fiscales.</b>
<b>Description</b>	La formation a pour objet d'éclairer les PO d'enseignement sur les obligations comptables et fiscales auxquelles sont soumises les ASBL, notamment au travers de l'exploitation des documents à produire tels que comptes annuels, impôts des personnes morales, fiches fiscales,...
<b>Formateurs</b>	Service gestion économique du SeGEC
<b>Date et lieu</b>	Samedi 5 octobre 2019 à Louvain-La-Neuve de 9h30 à 12h30

Titre	<b>Communiquer en tant que Pouvoir organisateur</b>
<b>Description</b>	Le Pouvoir organisateur est souvent amené à informer les acteurs de l'école, à faire part de ses décisions, à partager les projets. Dans certaines circonstances, il est amené à répondre aux médias, parfois dans des situations d'urgence. Comment se préparer à ces occasions de communication ? Quels réflexes doit-on avoir ? À quoi doit-on être attentif quand on s'adresse aux différents publics ? Cette formation a pour objectif de donner quelques pistes et outils.
<b>Formateur</b>	Service communication du SeGEC
<b>Date et lieu</b>	Samedi 21 mars 2020 de 9h30 à 12h30 à la Maison diocésaine à Liège

<b>Titre</b>	<b>Gestion du personnel sur fonds propres</b>
<b>Description</b>	<p>Outre le personnel enseignant payé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Pouvoir organisateur engage une série de personnes à l'aide de ses ressources propres (subventions de fonctionnement et autres recettes). À ce titre, comme tout employeur, il est appelé à respecter certaines règles et conventions particulières. Depuis peu, avec la réforme menant au statut unique des ouvriers et des employés, certaines dispositions ont été adaptées entraînant des obligations nouvelles. La formation abordera ces nouvelles règles mais rappellera aussi les dispositions en vigueur (règlement de travail, frais de déplacement, équipement...). Elle permettra également de répondre à la problématique des vacances scolaires et de la succession des contrats.</p>
<b>Formateur</b>	Service juridique du SeGEC
<b>Date et lieu</b>	Samedi 21 mars 2020 de 9h30 à 12h30 à la Maison diocésaine à Liège

<b>Titre</b>	<b>Sanctions disciplinaires et fins de contrat</b>
<b>Description</b>	<p>Parmi ses responsabilités, le PO est un employeur qui doit, parfois, prendre des mesures disciplinaires vis-à-vis de certains membres du personnel. A quoi faut-il être attentif en pareilles circonstances ? Quelles sont les procédures ?</p>
<b>Formateur</b>	Service juridique du SeGEC
<b>Date et lieu</b>	Samedi 21 mars 2020 de 9h30 à 12h30 à la Maison diocésaine à Liège

<b>Titre</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>
<b>Description</b>	<p>Plusieurs systèmes de subventionnement des bâtiments scolaires s'offrent aux Pouvoirs organisateurs d'écoles. Actuellement, les Pouvoirs organisateurs (PO) de l'enseignement libre subventionné qui souhaitent investir dans leurs infrastructures immobilières peuvent obtenir un appui appréciable de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Région wallonne ou de la Région bruxelloise.</p> <p>Le Fonds de garantie permet d'obtenir un emprunt garanti par la Communauté française, le Programme prioritaire de travaux quant à lui, des subsides pour certains types de rénovations ou d'aménagements, et la Région wallonne ou la Région bruxelloise octroient des primes à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.</p> <p>Enfin, chaque année un appel à projets dans le cadre de la création de places est lancé par le Ministère.</p> <p>L'objectif de la matinée sera de clarifier l'architecture de ces différentes procédures et les moyens d'y accéder. Ce sera aussi l'occasion d'insister sur la nécessité d'avoir une gestion globale et à long terme des infrastructures scolaires.</p>
<b>Formateurs</b>	<p><i>Sophie Scarcez, Jérôme Lebon et Guy Lattenist,</i> Service des Investissements du SeGEC</p>
<b>Date et lieu</b>	<p>Samedi 21 mars 2020 à la Maison Diocésaine à Liège de 9h30 à 12h30</p>

<b>Titre</b>	<b>Construire la lettre de mission du directeur, l'utiliser, prévoir son évaluation</b>
<b>Description</b>	<p>La mission qu'il confie au directeur étant centrale pour le bon fonctionnement de l'école, outre le recrutement de la bonne personne, le PO doit aussi veiller à construire le cadre d'une relation de confiance à travers la rédaction et l'évaluation régulière de la lettre de mission liant le Pouvoir organisateur et le directeur.</p> <p>La formation rappellera les éléments légaux relatifs au statut du directeur, qui sont incontournables lors de l'engagement d'un directeur. Elle permettra aussi, à partir d'expériences vécues, de proposer des conseils pratiques et de présenter les soutiens que les services diocésains et les services du SeGEC peuvent apporter dans ces tâches essentielles du Pouvoir organisateur.</p>
<b>Formateurs</b>	<p>Service juridique du SeGEC et Service pouvoirs organisateurs du SeGEC</p>
<b>Date et lieu</b>	<p>Une formation sera organisée dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre.</p>

## Formations communes aux Pouvoirs organisateurs et aux membres du personnel des établissements

Titre	<b>Marchés publics : principes et premiers pas...</b>
<b>Description</b>	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les Pouvoirs organisateurs sont soumis à la réglementation en matière de marché, ce qui entraîne de nombreux changements dans les procédures d'achat ou de commande. L'objectif de la formation est d'informer les membres des Pouvoirs organisateurs, les directions et tout gestionnaire en milieu scolaire des principes de cette réglementation. Les règles en matière de procédure négociée sans publicité seront particulièrement explicitées, ainsi que la rédaction des clauses administratives d'un cahier spécial de charges. Un moment sera également consacré à la présentation de la Centrale de marché de l'enseignement catholique, et des services qu'elle rend.</p>
<b>Formatrices</b>	<p><i>Lusin Cetin</i>, Service juridique du SeGEC  <i>Yolaine Guislain</i>, Centrale de marchés de l'Enseignement catholique</p>
<b>Dates et lieux</b>	<p>Samedi 05/10/2019 à Louvain La Neuve de 9h30 à 12h30            Mercredi 09/10/2019 au SeGEC de 9h30 à 12h30</p>
<b>Remarque</b>	<p><b><u>Cette formation est ouverte aux membres de PO mais aussi aux directeurs, économes, gestionnaires,... et tous membres du personnel des établissements dont les missions sont en lien avec cette problématique. Ceux-ci s'inscriront via leur organisme de formation (FOCEF, CECAFOC, CFPL).</u></b></p>

Titre	<b>Marchés publics – Niveau II : Cahier des Charges</b>
<b>Description</b>	<p>Tout marché public implique une procédure à mettre en œuvre en vue de sa conclusion. Cette formation vise les différentes étapes de la procédure de passation, en ce compris l'élaboration du <b>cahier spécial des charges</b>.</p> <p>Cette formation s'adresse aux membres des Pouvoirs organisateurs, aux directions et aux gestionnaires qui sont appelés au quotidien à mettre en œuvre la réglementation relative aux marchés publics.</p>
<b>Prérequis</b>	<p>Les participants à cette formation auront participé à la formation « Marchés publics : principes et premiers pas... » ou disposeront déjà d'un minimum de connaissance de base sur la réglementation des marchés publics.</p>
<b>Formatrices</b>	<p><i>Lusin Cetin</i>, Service juridique du SeGEC  <i>Yolaine Guislain</i>, Centrale de marchés de l'Enseignement catholique</p>
<b>Date et lieu</b>	<p>Mercredi 19/02/2020 au SeGEC de 9h30 à 12h30</p>
<b>Remarques</b>	<p><b>Cette formation ouverte aux membres de PO s'adresse <u>aussi aux directeurs, économes, gestionnaires,...</u> et tous membres du personnel des établissements dont les <u>missions sont en lien avec cette problématique</u>. Ceux-ci s'inscriront via leur organisme de formation (FOCEF, CECAFOC, CFPL)</b></p>

Titre	<b>Marchés publics – formation approfondie : analyse des offres et attributions du marché</b>
<b>Description</b>	Dans la cadre d'une procédure négociée ou d'un appel d'offre, le Pouvoir organisateur est amené à examiner les différentes offres qui lui sont parvenues, au regard des critères d'attribution définis dans le cahier spécial de charges. La formation vise à expliquer comment effectuer ce travail de manière à pouvoir d'une part repérer les offres régulières et d'autre part motiver le choix final du soumissionnaire. Cette formation s'adresse aux membres des Pouvoirs organisateurs, aux directions et aux gestionnaires qui sont appelés au quotidien à mettre en œuvre la réglementation relative aux marchés publics (à l'exclusion des marchés de travaux subventionnés).
<b>Prérequis</b>	Les participants à cette formation auront participé à la formation « Marchés publics : principes et premiers pas... » ou disposeront déjà d'un minimum de connaissance de base sur la réglementation des marchés publics.
<b>Formatrices</b>	<i>Lusin Cetin</i> , Service juridique du SeGEC <i>Yolaine Guislain</i> , Centrale de marchés de l'Enseignement catholique
<b>Date et lieu</b>	Le mercredi 18/03/2020 de 9h30 à 12h30 au SeGEC
<b>Remarques</b>	<b>Cette formation ouverte aux membres de PO s'adresse <u>aussi aux directeurs, économistes, gestionnaires,... et tous membres du personnel des établissements dont les missions sont en lien avec cette problématique.</u> Ceux-ci s'inscriront via leur organisme de formation (FOCEF, CECAFOC, CFPL)</b>

Titre	<b>Marchés publics – formation approfondie : exécution du marché et incidents possibles</b>
<b>Description</b>	Attribuer un marché public est une étape, veiller à sa bonne exécution en est une autre. Cette formation vise à prévoir et veiller à la bonne exécution d'un marché, et cela dès la rédaction du cahier spécial de charges. Elle abordera également les différents incidents possibles dans l'exécution du marché et les réactions appropriées du Pouvoir adjudicataire. Cette formation s'adresse aux membres des Pouvoirs organisateurs, aux directions et aux gestionnaires qui sont appelés au quotidien à mettre en œuvre la réglementation relative aux marchés publics (à l'exclusion des marchés de travaux subventionnés).
<b>Prérequis</b>	Les participants à cette formation auront participé à la formation « Marchés publics : principes et premiers pas... » ou disposeront déjà d'un minimum de connaissance de base sur la réglementation des marchés publics.
<b>Formatrices</b>	<i>Lusin Cetin</i> , Service juridique du SeGEC <i>Yolaine Guislain</i> , Centrale de marchés de l'Enseignement catholique
<b>Date et lieu</b>	Mercredi 13 mai 2020 de 9h30 à 12h30 au SeGEC
<b>Remarques</b>	<b>Cette formation ouverte aux membres de PO s'adresse <u>aussi aux directeurs, économes, gestionnaires,...</u> et tous membres du personnel des établissements dont les <u>missions sont en lien avec cette problématique</u>. Ceux-ci s'inscriront via leur organisme de formation (FOCEF, CECAFOC, CFPL)</b>



# Tableau récapitulatif par dates

Jour	Date	Heures	Lieu	Titre
Samedi	21/09/2019	9h30-12h30	Louvain La Neuve	<a href="#">ASBL : Code des sociétés et associations et RGPD</a>
Mercredi	25/09/2019	16h-18h30	Mons	<a href="#">ASBL : Code des sociétés et associations et RGPD</a>
Samedi	05/10/2019	9h30 à 12h30	Louvain La Neuve	<a href="#">Comptabilité et fiscalité</a>
Samedi	05/10/2019	9h30 à 12h30	Louvain La Neuve	<a href="#">Marchés publics 1<sup>er</sup> pas</a>
Mercredi	09/10/2019	9h30-12h30	Namur	<a href="#">Marchés publics 1<sup>er</sup> pas</a>
Mercredi	09/10/2019	13h30-16h	Marche en Famenne	<a href="#">Elections sociales 2020</a>
Samedi	12/10/2019	9h30-12h30	Louvain La Neuve	<a href="#">Elections sociales 2020</a>
Jeudi	24/10/2019	19h-21h	Mons	<a href="#">Elections sociales 2020</a>
Samedi	16/11/2019	9h30-12h00	Marche en Famenne	<a href="#">RGPD</a>
Samedi	14/12/2019	9h30-12-30	SeGEC	<a href="#">Nouveaux membres de PO</a>
Mercredi	22/01/2020	14h-16h30	Woluwe Saint Lambert	<a href="#">RGPD</a>
Samedi	15/02/2020	9h30-12-30	SeGEC	<a href="#">Nouveaux membres de PO</a>
Mercredi	19/02/2020	9h30-12h30	SeGEC	<a href="#">Marchés publics Niveau II</a>
Mercredi	18/03/2020	9h30 à 12h30	SeGEC	<a href="#">Marchés publics : analyse des offres et attribution</a>
Samedi	21/03/2020	9h30 à 12h30	Liège	<a href="#">Communiquer en tant que Pouvoir organisateur</a>
Samedi	21/03/2020	9h30 à 12h30	Liège	<a href="#">Sanctions disciplinaires et fins de contrats</a>
Samedi	21/03/2020	9h30 à 12h30	Liège	<a href="#">Gestion du personnel sur fonds propres</a>
Samedi	21/03/2020	9h30 à 12h30	Liège	<a href="#">Bâtiments scolaires</a>
Mercredi	13/05/2020	9h30 à 12h30	SeGEC	<a href="#">Marchés publics : exécution du marché et incidents possibles</a>
Samedi	16/05/2020	9h30-12-30	SeGEC	<a href="#">Nouveaux membres de PO</a>
Samedi	A définir	9h30 à 12h30	A définir	<a href="#">Construire la lettre de mission du directeur, prévoir son évaluation</a>

Formation organisée par le Service Gestion et les Codiecs			
<b>Initiation à la gestion budgétaire</b> Rôle du budget dans la gestion prévisionnelle, calcul de postes budgétaires, méthodes de contrôle budgétaire, bonnes et mauvaises pratiques, le module budgétaire de compteco. Formateur: <a href="#">Olivier Vlieghe</a>	Mercredi 06/11/2019	9h-12h00	SeGEC
<b>Contrôle interne et externe</b> Rôle du contrôle interne et du contrôle externe, bonne gouvernance, justification de l'usage des subventions et son cadre législatif. Formateur: <a href="#">Olivier Vlieghe</a>	Mercredi 04/03/2020	9h-12h00	SeGEC
<b>ATTENTION : INSCRIPTIONS EXCLUSIVEMENT SUR CETTE <a href="#">PAGE</a></b> <b>Les inscriptions ne sont pas possible via l'extranet ni via le service PO</b>			

## Modalités d'inscription

Deux manières de s'inscrire sont possibles (Sauf formations service gestion/codiec ci-dessus) :

- Via <http://extranet.segec.be> :
  - Introduire son identifiant et son mot de passe personnels
  - Dans le menu « Mes accès » cliquez sur « Pouvoir Organisateur »
  - Sélectionnez « Formations organisées par le service PO »
    - *Si votre profil n'est pas à jour, vous serez invité à le faire avant d'accéder aux formations*
    - *Si votre profil est à jour, vous accéderiez directement aux formations*
  - Sélectionnez les formations et validez votre choix via le bouton « Validation »  
 (Une notification apparaîtra à l'écran pour vous confirmer l'enregistrement)
- Par mail : adressé à [carmen.ruiz@segec.be](mailto:carmen.ruiz@segec.be), indiquer dans le mail
  - vos nom et prénom,
  - le nom et la localité de votre Pouvoir organisateur
  - un numéro de téléphone où vous joindre
  - le ou les choix de formation en précisant le titre, la date et le lieu repris dans la description